

Municipalité de Frontenac

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Mardi 7 mai 2024 se tenait à 19h30, dans la salle du conseil, la séance ordinaire de mai 2024. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Sonya Provost
Mme Mélanie Martineau	M. Andy Maheux
M. René Pépin	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Bruno Turmel, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

2024-117 Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée.

2024-118 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes des séances du 8 et 16 avril 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 23 avril 2024, soient acceptées.

Adoptée.

2024-119 Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 159 455.69\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2024-05.

Adoptée.

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 22 avril 2024, le rapport financier 2023 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2023, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et greffier-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil et des personnes présentes dans la salle.

Suite à cette présentation,

2024-120 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2023 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, préparés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

Municipalité de Frontenac

2024-121

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal a reçu du directeur général et secrétaire-trésorier, le dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement no. 482-2024 intitulé: « **RÈGLEMENT NO. 482-2024 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DU CHANTIER RELATIFS À LA RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC AUX ARAIGNÉES, AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL POUR ASSUMER LE COÛT DE CES TRAVAUX ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AUX FINS DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT** » et qui a été tenue le 1^{er} mai 2024.

Adoptée.

2024-122

Attendu qu'il est nécessaire de modifier le titre de M. Bruno Turmel comme directeur général et greffier-trésorier et celui de M. Jean-Sébastien Roy, comme directeur général et greffier-trésorier adjoint;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'à compter du 13 mai 2024, M. Jean-Sébastien Roy, occupera le poste de directeur général et greffier-trésorier, avec les charges et responsabilités reliées à ce poste et M. Bruno Turmel, celui de directeur général et greffier-trésorier adjoint.

Adoptée.

2024-123

Attendu qu'à la suite du transfert de postes, à compter du 13 mai 2024, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier et M. Bruno Turmel, directeur général et greffier-trésorier adjoint, il est nécessaire de modifier les signataires sur les comptes bancaires de la Municipalité de Frontenac;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme M. Gaby Gendron, maire et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, signataires sur les comptes bancaires détenus par la Municipalité de Frontenac; M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, comme signataire en l'absence de M. Gaby Gendron ou M. Jean-Sébastien Roy et ce à compter du 13 mai 2024.

Adoptée.

2024-124

Attendu qu'à compter du 13 mai 2024, M. Jean-Sébastien Roy, occupera le poste de directeur général et greffier-trésorier et M. Bruno Turmel celui de directeur général et greffier-trésorier adjoint;

Attendu qu'il est nécessaire de faire le changement de la personne nommée comme coordonnateur des mesures d'urgence;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'à compter du 13 mai 2024, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier agira à titre de coordonnateur des mesures d'urgence en remplacement de M. Bruno Turmel.

Adoptée.

Municipalité de Frontenac

2024-125

Attendu que les dernières demandes à portée collective en lien avec l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles datent de plusieurs années;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de nouvelles demandes de citoyens en lien avec cet article de la loi;

Attendu qu'une demande doit provenir d'une municipalité afin que le processus de demandes à portée collective puisse débiter à la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la MRC du Granit de débiter un nouveau processus de demandes à portée collective pour l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles;

Que la Municipalité de Frontenac dépose cette demande au prochain conseil des maires de la MRC du Granit.

Adoptée.

DEMANDE DE PRIX

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

NOM	PRIX DU LITRE (incluant la fourniture, le transport et l'épan- dage, taxes incluses)
Transport Adrien Roy & Filles Inc.	0.4921 \$

2024-126

Attendu que la Municipalité de Frontenac a demandé un prix à la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide pour un prix au litre, pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%, sur les chemins de gravier de la municipalité;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc., pour la fourniture, le transport et l'épandage d'environ 44 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% sur les chemins de gravier de la municipalité, pour un prix de 0.4921\$ le litre, taxes incluses, tel qu'indiqué dans leur offre.

Adoptée.

OUVERTURE DES OFFRES DE SERVICES

CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - ROUTE DU 3E ET 4E RANG, FRONTENAC

ENTREPRISES	COÛT (taxes exclues)
Englobe	9 426.62 \$
Solmatech	13 340.40 \$
FNX Innov	10 343.50 \$

Municipalité de Frontenac

2024-127

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait un appel d'offres sur invitation concernant les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et surveillance environnementale pour les travaux de remplacement de ponceaux et de rechargement granulaire sur la Route du 3^{ième} Rang et sur le 4^{ième} Rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement, du ministère des Transports et de la Mobilité;

Attendu que trois soumissions ont été reçues;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Englobe pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et surveillance environnementale pour les travaux de remplacement de ponceaux et de rechargement granulaire sur la Route du 3^{ième} Rang et sur le 4^{ième} Rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement, du ministère des Transports et de la Mobilité, pour un montant de 9 426.62\$ plus taxes, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans son courriel daté du 6 mai 2024.

Adoptée.

2024-128

Attendu que la Municipalité de Frontenac fait faire le fauchage des côtés de chemin et le contour des bassins d'épuration chaque année durant l'été;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Adam Vachon pour faire le fauchage des côtés de chemin de la municipalité et le contour des bassins d'épuration dans le 3^{ième} Rang et du Secteur Mercier, avec son équipement, au montant de 123.00\$ l'heure plus taxes.

Adoptée.

2024-129

Attendu que la Municipalité de Frontenac a prévu à son budget 2024 un montant pour le traitement des fissures du pavage de certaines rues;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Permaroute pour effectuer le traitement de fissures sur les rues de la municipalité, selon leur proposition de service de scellement de fissures du 17 avril 2024.

Adoptée.

2024-130

Attendu que la protection du lac Mégantic et du lac Aux Araignées est une priorité pour les quatre municipalités riveraines du lac Mégantic, soit Frontenac, Lac-Mégantic, Marston et Piopolis;

Attendu que les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger;

Attendu que la Municipalité de Frontenac est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de prendre toutes les mesures possibles afin de contribuer à la préservation de la qualité des lacs et cours d'eau;

Municipalité de Frontenac

Attendu que suite à des problèmes avec le fournisseur de services informatiques et d'opérations des bornes aux stations de lavage, les municipalités riveraines n'auront pas de revenus d'opération pour 2024;

Attendu qu'après l'analyse des coûts prévisibles générés par les stations de lavage, un déficit d'opération est à prévoir pour l'année 2024;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'un apport financier supplémentaire, de chacune des municipalités riveraines, est nécessaire pour la continuité du projet de protection du lac Mégantic et du lac Aux Araignées;

Que l'apport pour la Municipalité de Frontenac soit d'un montant maximum de 15 000\$ pour l'année 2024;

Que l'apport financier s'effectuera en deux (2) versements, payable à la Municipalité de Piopolis;

Que le premier versement d'un montant de 7 500\$ soit payable en mai 2024;

Que la date et le montant du second versement soient confirmés par la Municipalité de Piopolis vers la fin de l'année 2024.

Adoptée.

2024-131

Attendu qu'il est nécessaire de renouveler le mandat des représentants du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac nomme les personnes suivantes, membres du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac :

Représentants municipaux :	Mme Sonya Provost M. René Pépin
Route 161 :	Mme Marie-Josée Cloutier
3 ^{ième} Rang :	M. Simon Gagnon, Vice-Président
Village :	M. Alain Couture
Route 204 :	M. Simon Couture, Président
Chemin du Barrage :	M. Vincent Isabel

Adoptée.

2024-132

Attendu que la Municipalité de Frontenac a obtenu l'appui de l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant, un organisme dédié à la mise en valeur du lac Aux Araignées et la protection de son écosystème, pour faire une analyse de la situation actuelle des plantes envahissantes et exotiques dans le lac Aux Araignées;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit;

Attendu qu'une résolution du conseil municipal de l'organisme promoteur est requise étant donné que la convention relative à l'octroi d'une aide financière provient de la MRC du Granit;

Municipalité de Frontenac

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

D'accepter les conditions convenues à la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 8 000\$ à la Municipalité de Frontenac, provenant du Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit;

De mandater, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, pour signer la convention au nom de la municipalité.

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Entreprise	Pointage octroyé par le comité de sélection	Montant de la soumission (taxes incluses)	Résultat du calcul ((pointage +0) x 10 000) / prix proposé
	Pointage officialisé		
CHG Groupe Conseil	87	163 511,70 \$	5,32
Force	49	0,00 \$	
Englobe	86	163 593,62 \$	5,26
WSP	96	185 590,35 \$	5,17
Cima+	87	284 652,81 \$	3,06

2024-133

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait un appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour retenir les services professionnels en ingénierie pour concevoir et préparer les plans et devis (techniques et administratifs) nécessaires pour procéder à la réalisation des travaux de réfection du barrage X0002483 du lac Aux Araignées, ainsi que les services de surveillance requis desdits travaux;

Attendu que cinq soumissions ont été reçues;

Attendu qu'un comité de sélection a été formé, selon la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Frontenac, dans le but d'analyser les soumissions reçues;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie CHG Groupe Conseil pour les services professionnels en ingénierie pour concevoir et préparer les plans et devis (techniques et administratifs) nécessaires pour procéder à la réalisation des travaux de réfection du barrage X0002483 du lac Aux Araignées, ainsi que les services de surveillance requis desdits travaux, pour un montant de 163 511.70\$, taxes incluses.

Adoptée.

2024-134

Attendu que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) a déposé un projet de réaménagement des infrastructures sportives sur les terrains de la Municipalité de Frontenac;

Attendu que cette demande a été faite dans le cadre du Fonds au bénéfice de la communauté de Lac-Mégantic;

Municipalité de Frontenac

Attendu que la Municipalité de Frontenac supporte ce projet et participe financièrement;

Attendu que le montant demandé a été ajusté à la baisse par le comité consultatif du Fonds au bénéfice de la communauté de Lac-Mégantic;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac recommande au Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) de modifier son projet pour qu'il se réalise en deux phases;

Que la Municipalité de Frontenac recommande d'effectuer les travaux de béton cette année et le reste du projet en 2025.

Adoptée.

2024-135

Attendu le nombre croissant de demandes de location d'une salle pour une fête d'anniversaire ou rassemblement, il est nécessaire de revoir notre politique de location de salles;

Attendu que pour s'assurer qu'il y aura une personne majeure sur place pour se porter responsable de tout bris ou incident qui pourrait arriver durant la location et en assumer les coûts de réparations ou de ménage s'il y a lieu;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac loue à une personne de 18 ans ou plus, ou à défaut, à un parent qui devra signer et se porter responsable de la location. Cette personne devra être présente tout au long de la location afin de s'assurer du respect des lieux.

Adoptée.

2024-136

Attendu que la compagnie Surf Évasion (9250-1915 Québec Inc.), représentée par M. David Kirsch-Jacques et Mme Karine Malenfant, souhaite pour une 4^{ième} année, faire la location d'une partie du terrain au parc riverain Sachs-Mercier pour la location d'équipements nautiques spécialisés, principalement la location du *paddle board* électrique;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac signe, pour une 4^{ième} année, un bail de location avec la compagnie Surf Évasion (9250-1915 Québec Inc.), représentée par M. David Kirsch-Jacques et Mme Karine Malenfant), pour la location d'une partie du terrain au parc riverain Sachs-Mercier pour la location d'équipements nautiques spécialisés, principalement la location du *paddle board* électrique, selon les conditions mentionnées, incluant en outre un loyer pour la saison de 1 800\$, payable mensuellement à raison de 450\$ le 1^{er} de chaque mois, à compter du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024;

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée.

Municipalité de Frontenac

2024-137

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit prévoir l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que nous avons demandé à la compagnie Les Entretiens IS Inc. de nous fournir un prix pour l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier pour la saison 2024;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Les Entretiens IS Inc. pour faire l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 188.30\$ plus taxes par semaine, pour la période s'étendant du mois de mai au mois d'octobre environ.

Adoptée.

2024-138

Attendu l'ouverture de l'accès au parc riverain Sachs-Mercier pour la période s'étendant du mois de mai au mois d'octobre environ;

Attendu que la municipalité a approché M. Laurent Mercier pour s'occuper de la tonte de la pelouse ainsi que de la propreté des terrains au parc riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à M. Laurent Mercier de s'occuper pour la saison 2024 de la tonte de la pelouse et qu'un montant forfaitaire de 1 150\$ lui soit payé et de la propreté des lieux ainsi qu'apporter les bacs à ordures et récupération à la Route 161, et qu'un montant forfaitaire de 600\$ lui soit payé.

Adoptée.

2024-139

Attendu que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est en campagne d'adhésion pour l'année 2024-2025 et que le coût pour notre municipalité est de 100\$;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2024-2025 et verse sa cotisation prévue au montant de 100\$.

Adoptée.

2024-140

Attendu que la Municipalité de Frontenac a convenu d'engager des animatrices pour les activités du SAE;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche les personnes suivantes, savoir :

- Mme Jessica Côté, à titre d'assistante coordonnatrice, à raison d'environ 40 heures par semaine;

Municipalité de Frontenac

- Mme Camillia Gosselin, à titre d'animatrice à raison d'environ 40 heures par semaine;
- Mme Évelyne Turmel, à titre d'animatrice à raison d'environ 40 heures par semaine;
- Mme Ève Lacroix, à titre d'animatrice à raison d'environ 40 heures par semaine;
- Mme Lorane Bouchard, à titre d'animatrice à raison d'environ 40 heures par semaine;
- Mme Léa Blais, à titre d'animatrice à raison d'environ 40 heures par semaine;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier adjoint, soit autorisé à signer un contrat temporaire avec les personnes ci-dessus mentionnées;

Que la résolution 2024-073 soit abrogée.

Adoptée.

2024-141

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir une personne pour faire l'ouverture et la fermeture du centre multifonctionnel à compter de mi-mai 2024 jusqu'à l'automne prochain;

Attendu que la municipalité a approché Mme Annie Rodrigue-Leclerc pour s'occuper d'ouvrir et de fermer le centre multifonctionnel;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à Mme Annie Rodrigue-Leclerc pour faire l'ouverture et la fermeture du centre multifonctionnel à compter mi-mai 2024 jusqu'à l'automne prochain et qu'un montant forfaitaire de 600\$ lui soit payé.

Adoptée.

2024-142

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de Camping Aventure Mégantic Inc. afin d'obtenir une dérogation afin de leur permettre de faire des feux d'artifice lors de 2 événements durant la saison 2024, soit pour la St-Jean-Baptiste et lors de la fête du Travail;

Attendu que Camping Aventure Mégantic Inc. devra respecter la réglementation municipale ainsi que toutes les recommandations et exigences du Service de Sécurité Incendie de la Région de Mégantic;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise Camping Aventure Mégantic Inc. à faire des feux d'artifice lors de 2 événements durant la saison 2024, soit pour la St-Jean-Baptiste et lors de la fête du Travail, conditionnellement à ce qu'ils entreprennent les démarches afin d'obtenir un permis auprès du Service de Sécurité Incendie de la Région de Mégantic.

Adoptée.

Municipalité de Frontenac

2024-143

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu des remerciements de la Fabrique St-Jean-Vianney pour le déneigement du stationnement de l'église, que la municipalité a effectué lors de la saison 2023-2024;

Attendu qu'ils demandent si pour la saison 2024-2025, la municipalité peut faire le déneigement du stationnement de l'église;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac confirme à la Fabrique St-Jean-Vianney qu'elle effectuera le déneigement du stationnement de l'église pour la saison 2024-2025.

Adoptée.

2024-144

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière du Grand tour du lac Mégantic;

Attendu que l'organisation du Grand tour du lac Mégantic souhaiterait aussi utiliser les installations situées au parc riverain Sachs-Mercier pour un arrêt collation lors de leur activité le 17 août 2024;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière au Grand tour du lac Mégantic d'un montant de 100\$;

Que la municipalité n'a pas d'objection à rendre disponible les installations situées au parc riverain Sachs-Mercier pour un arrêt collation lors de leur activité le 17 août 2024.

Adoptée.

2024-145

Attendu que le Grand Tour est une activité de masse qui favorise l'activité physique;

Attendu que les prévisions, quant au nombre d'inscriptions, font état d'environ 600 adeptes du vélo;

Attendu que les organisateurs mettront tout en place pour assurer un bon encadrement à l'activité : dispositifs de sécurité (Sécurité publique, Sûreté du Québec, Ministère des Transports, signalisation, services de premiers soins, etc... ;

Attendu que le comité organisateur détiendra une police d'assurance d'un million de dollars, pour responsabilité civile;

Attendu la qualité des partenaires-commanditaires qui se sont associés au Grand Tour 2024;

Attendu que la préparation et la tenue de cette activité constituent un excellent support publicitaire pour la région;

Attendu que cet événement sportif et populaire cadre bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Municipalité de Frontenac

Que la Municipalité de Frontenac autorise l'organisation du Grand Tour du Lac-Mégantic à circuler sur le territoire de la municipalité le 17 août 2024;

Que la municipalité avise le Ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

Adoptée.

2024-146

Attendu qu'une partie du salaire d'une animatrice au SAE sera défrayée à même les argents provenant du programme Emploi d'été Canada et le reste par le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney);

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 10 000\$ au Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), pour lui permettre de payer le salaire et les remises fédérales et provinciales d'une animatrice au SAE, en attendant de recevoir la subvention en question dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada.

Adoptée.

2024-147

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier – En Estrie, ça bouge !, printemps 2024;

Attendu que la municipalité souhaite mettre en place une ligue de baseball pour les enfants de Frontenac et des municipalités avoisinantes, afin de répondre à un fort désir communautaire et pour offrir une nouvelle activité de loisirs aux enfants;

Attendu qu'actuellement, il n'existe que des ligues de baseball pour adultes dans notre municipalité, et bien que la municipalité voisine propose de la balle-molle pour enfants, de nombreux parents à Frontenac et dans les municipalités voisines n'ont pas les moyens ou le temps pour y participer;

Attendu que notre projet vise à offrir aux enfants la chance de découvrir ce sport, à raison d'une séance par semaine, à un coût modique. De plus, nous collaborerons avec le Festival de la Relève de Frontenac, qui organise une ligue de balle-molle chaque année, pour bénéficier de leur expérience et de leurs ressources;

Attendu que la municipalité accepte de défrayer sa part des coûts liés à cette demande;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier – En Estrie, ça bouge !, printemps 2024, d'un montant de 2 000\$ et qu'elle s'engage à payer sa part d'un montant d'environ 200\$.

Adoptée.

2024-148

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui du Festival de la Relève de Frontenac pour leur demande de subvention auprès du Fonds de développement culturel de la MRC du Granit dans le but de tenir un spectacle d'humoristes lors de leur événement annuel du 14 au 16 juin 2024;

Municipalité de Frontenac

Attendu que leur demande a pour but de couvrir les frais de sonorisation et les humoristes afin d'offrir l'accès à ce spectacle gratuitement pour l'ensemble de la population;

Attendu que l'événement annuel du Festival de la Relève de Frontenac est le plus important de notre municipalité chaque année et tout l'argent amassé est redistribué dans notre communauté pour les enfants;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appuie la demande du Festival de la Relève de Frontenac pour leur demande de subvention auprès du Fonds de développement culturel de la MRC du Granit dans le but de couvrir les frais reliés à la tenue de leur spectacle d'humour lors de leur événement annuel.

Adoptée.

2024-149

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de l'Association pour la protection du Lac-Mégantic Inc. le renouvellement de sa carte de membre;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 60\$ à l'Association pour la protection du Lac-Mégantic Inc., pour les cartes de membre de la municipalité et de ses représentants, Mme Mélanie Martineau et M. Andy Maheux.

Adoptée.

Période de questions :

Plusieurs questions ont été posées par les personnes présentes concernant l'entente avec la Ville de Lac-Mégantic pour le Centre sportif Mégantic et la station hivernale Baie-des-Sables.

Autres sujets :

- Travaux chemins d'été
- Règlement 483-2024 (CSM et BDS)
- Déphosphatation Secteur Village
- Clinique d'environnement
- Contrat de gestion du site archéologique
- Politique familiale et MADA
- Jardins collectifs
- Demande de la Zec Louise-Gosford
- Ligue de baseball féminine
- Comité archéologique : embauche d'un guide; demande de subvention; prêt d'un bâtiment pour l'accueil et corvée le 11 mai 2024
- Comité voirie : creusage de fossés sur le Chemin du Barrage, la Route Trudel et le 4^{ième} Rang
- Problématique en raison du passage de 4 roues dans le 3^{ième} Rang près du chemin menant au réservoir de la municipalité
- Projet de règlement de la MRC du Granit pour la modification du schéma d'aménagement des municipalités de Nantes et St-Romain
- Débitmètre Secteur Laroche
- Rapport de LNA suite à l'inspection du puits de la municipalité
- Subvention accordée dans le cadre du programme de la mesure des éclaireurs

Municipalité de Frontenac

- Publipostage pour l'APLM
- Dommages au stationnement du parc riverain Sachs-Mercier
- Permanence de Dominique Gagnon

2024-150

Proposé par Mme Sonya Provost,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mai 2024 soient levées, 21h25.

Adoptée.

Gaby Gendron, maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Greffier-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 7 mai 2024, et ce, pour les résolutions 2024-119, 2024-126, 2024-127, 2024-128, 2024-129, 2024-130, 2024-132, 2024-133, 2024-134, 2024-137, 2024-138, 2024-139, 2024-140, 2024-141, 2024-144, 2024-146, 2024-147 et 2024-149.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Greffier-Trésorier